



Le Maire de la Commune  
de PLOUBEZRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Voirie Routière ;  
VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 25 ;  
VU l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 approuvant la huitième partie du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire) ;

**Considérant** la demande des services techniques municipaux (STM) domiciliées à l'adresse suivante : Rue Paul Salaün, 22300 PLOUBEZRE ;

**Considérant** que par mesure de sécurité il est nécessaire de réglementer la circulation sur la route départementale n°11, à l'occasion de travaux d'entretien des réseaux d'eau pluviale,

**- ARRETE -**

**ARTICLE 1** – Le mercredi 31 mai 2023, de 8 h à 17 h, la circulation et le stationnement des véhicules, est soumise aux prescriptions suivantes :

- Une circulation alternée (feux tricolores) sera mise en œuvre, à hauteur du carrefour de « Pors Don » et de l'entrée de l'agglomération de Ploubezre ;
- Le stationnement de tous véhicules sera interdit à hauteur de la zone de chantier, sur la RD11 ;
- Une pré signalisation sera mise en place afin de matérialiser les prescriptions ci-dessus ;

L'accès aux riverains sera autorisé, sous réserve de la compatibilité de cet accès avec la sécurité.

**ARTICLE 2** - la signalisation réglementaire matérialisant l'article 1 sera mise en place par les STM de Ploubezre durant les travaux de jour comme de nuit ; Elle sera maintenue pendant toute la durée des travaux.

**ARTICLE 3** - Le présent arrêté est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes - 3 Contour de la motte - CS 44416 - 35044 Rennes cedex dans un délais de deux mois à compter de sa publication ;

**ARTICLE 4** - Une Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Chef d'Agence Technique Départementale ;
- Monsieur le Commandant des sapeurs-pompiers de Lannion ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ;
- Les Services techniques de Ploubezre ;

Fait à Ploubezre, le 24 mai 2023  
Le Maire,

Brigitte GOURHANT

